

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 07204 Numéro SIREN : 819 287 632 Nom ou dénomination : FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2019 sous le numéro de dépôt 13712



20190137122017

DATE DEPOT : 11/03/2019

N° DE DEPOT : 13712

N° GESTION : 2016B07204

N° SIREN : 819287632

DENOMINATION : FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE

ADRESSE : 48 rue du Faubourg du Temple 75011 Paris

MILLESIME : 2017

**RAPPORT DE GESTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS
DE LA SAS FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE SANS COMMISSAIRE AUX COMPTES**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), LE 27 JUIN,

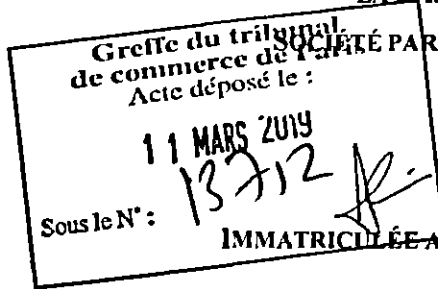
LA SAS FRIENDS TELECOM ET INFORMATIQUE,

SAISONNÉE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES AU CAPITAL DE 2 000,00€EUROS,

DONT LE SIÈGE SOCIAL EST AU

**48 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE
75011 PARIS FRANCE**

IMMATRICULÉE AU R.C.S DE CRÉTEIL SOUS LE NUMÉRO SIREN 819 287 632



MADAME, MONSIEUR,

NOUS VOUS AVONS RÉUNIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AFIN DE VOUS PRONONCER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE **31/12/2017**. LES CONVOCATIONS VOUS ONT ÉTÉ ADRESSÉES, AINSI QUE TOUS LES DOCUMENTS PRESCRITS PAR LA RÉGLEMENTATION.

L'INVENTAIRE ET LES DOCUMENTS SOCIAUX RELATIFS AUX PREMIER EXERCICE ONT ÉTÉ TENUS À VOTRE DISPOSITION AU SIÈGE.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

1° ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ :REPARATION D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATION

2° ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DU DERNIER EXERCICE :

3° ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ACTIVITÉ : NOUS TABLONS SUR AU MOINS 20%

D'ÉVOLUTION DE NOTRE ACTIVITÉ L'ANNÉE PROCHAINE.

NOUS NOUS RÉUNISSONS AU SIÈGE CE JOUR, LE **27 JUIN 2018**, À LA SUITE AUX CONVOCATIONS QUI VOUS ONT ÉTÉ ADRESSÉE INDIVIDUELLEMENT PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION EN DATE DU **23 JUIN 2018**.

L'ASSEMBLÉE EST PRÉSIDÉE PAR M. NAZMUL MOHAMMAD HOQUE (PRÉSIDENT).

LE PRÉSIDENT CONSTATE QUE SONT PRÉSENTS :

- M. MOIJ UDDIN

SOIT AU TOTAL (2) DEUX ASSOCIÉS, TOTALISANT 200 PARTS.

**RAPPORT DE GESTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS
DE LA SAS FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE SANS COMMISSAIRE AUX COMPTES**

LE PRÉSIDENT DÉCLARE QUE L'ASSEMBLÉE EST LÉGALEMENT CONSTITUÉE ; ELLE PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER ET PRENDRE SES DÉCISIONS À LA MAJORITÉ REQUISE.

ÉLÉMENTS POUR LE DÉPÔT DES COMPTES

- A. LE BILAN**
- B. LE COMPTE DE RÉSULTAT**
- C. LES ANNEXES**
- D. LE RAPPORT DE GESTION**
- E. LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES**

NOUS UTILISONS LES SERVICES D'UN EXPERT-COMPTABLE QUI ME FOURNIT : BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ET ANNEXES.

PERSONNE NE DEMANDANT PLUS LA PAROLE, LE PRÉSIDENT OUVRE LE SCRUTIN SUR LES RÉSOLUTIONS FIGURANT À L'ORDRE DU JOUR :

- I. PREMIÈRE RÉSOLUTION : APPROBATION DES COMPTES**
- II. DEUXIÈME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT**
- III. RÉSULTAT DE L'EXERCICE**
- IV. POUVOIR**

I. PREMIÈRE RÉSOLUTION APPROBATION DES COMPTES

LES COMPTES ANNUELS ONT ÉTÉ TENUS EN APPLIQUANT LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR. LES RÈGLES DE PRÉSENTATIONS ET D'ÉVALUATION SONT IDENTIQUES À CELLES APPLIQUÉES LORS DE L'EXERCICE COMPTABLE.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS, APRÈS AVOIR ENTENDU LA LECTURE DES RAPPORTS DU GÉRANT, APPROUVE LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS À LA DATE DU **31/12/2017** TELS QU'ILS ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS, AINSI QUE LES OPÉRATIONS TRADUITES DANS CES COMPTES OU RÉSUMÉES DANS CES RAPPORTS. EN EFFET, **L'EXERCICE DE L'ANNÉE 2017 PRÉSENTE UN C.A H.T DE 59 943,00 €.**

EN CONSÉQUENCE, L'ASSEMBLÉE DONNE QUITUS ENTIER ET SANS RÉSERVE AU GÉRANT DANS L'EXÉCUTION DE SON MANDAT POUR LEDIT EXERCICE.

**RAPPORT DE GESTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS
DE LA SAS FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE SANS COMMISSAIRE AUX COMPTES**

II. DEUXIÈME RÉSOLUTION AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS APRÈS AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT SPÉCIAL DU GÉRANT RELATIF AUX CONVENTIONS DITES RÉGLEMENTÉES PRÉVUES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE, PREND ACTE DE CE RAPPORT ET EN APPROUVE LES TERMES.

AU POSTE REPORT À NOUVEAU POUR UN MONTANT DE (590,28) EUROS.

NOUS VOUS DEMANDONS DONC D'APPROUVER CETTE AFFECTATION.

III. TROISIÈME RÉSOLUTION RÉSULTAT DE L'EXERCICE.

APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE, LES CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIÉTÉ S'ÉTABLIRONT DE LA MANIÈRE SUIVANTE:

• CAPITAL SOCIAL	2000,00EUROS
• REPORT À NOUVEAU	590,28EUROS
• RÉSERVE LÉGALE	31,07 EUROS
• SOIT DES CAPITAUX PROPRES DE	2621,35EUROS

IV. QUATRIÈME RÉSOLUTION POUVOIR

TOUS POUVOIRS SONT DONNÉS À M. NAZMUL MOHAMMAD HOQUE POUR EFFECTUER OU FAIRE EFFECTUER LES FORMALITÉS DE PUBLICITÉ AFFÉRENTES AUX DÉCISIONS CI-DESSUS ADOPTÉES.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE.

DE TOUT CE QUI PRÉCÈDE, IL A ÉTÉ DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL QUI A ÉTÉ SIGNÉ PAR LA GÉRANCE.

LE GÉRANT

M. NAZMUL MOHAMMAD HOQUE

M. Nazmul

FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE

48, Rue du Faubourg du Temple

75011 PARIS - France

Tél. : 01 77 16 02 74

SIRET : 819 287 632 00015 - APE : 6190Z

cerfa

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

N° 11084*19

2018

ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date de service

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****	
FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE - SIREN : 819287632		**** SUR TELEDEC.FR ****	
Adresse du siège social:		Ancienne adresse en cas de changement:	
48 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE			
75011 PARIS			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cocher la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 25%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	731	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cédée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA ☐Viseur conventionné : ☐

Identité du déclarant:

Date: 11/05/2018 Lieu: PARIS

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : NAZMUL MOHAMMED HOQUE

Qualité du déclarant : PRESIDENT

IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2018			
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065				ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR			
Formulaire simplifié (art 222 du Code général des impôts)				Si déposé néant, cochez la case : ☐			
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même a	payées par un établissement chargé du service des titres b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e				
			f				
			g				
			h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)				
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénom, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8
H DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS							
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		19 169		MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVL imputée sur les PVL de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾				MVL réalisée au cours de l'exercice			
				MVL restant à reporter			



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

ADAPTÉ POUR LA TPE / DÉCLARATION
PAR TELE DÉ CLER

Désignation de l'entreprise FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE - SIREN : 819287632				Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12				Durée de l'exercice précédent 12	
				Exercice N clos le 31/12/2017	Exercice N-1 clos le 31/12/2016
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial*				
	Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068	070		804
	Autres* (3)	072	074	12 799	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	-1 028	
	Disponibilités	084	086	6 497	3 927
	Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II		096	098	18 269	4 731
Total général (I + II)		110	112	18 269	4 731
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		2 000	2 000
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* (131))	132			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		731	2 731
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		2 731	4 731
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		6 100	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		2 699	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169))	172		6 739	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176		15 538	
Total général (I + II + III)		180		18 269	4 731
REMARQUES	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés céditaires	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



N° 10957 * 20

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BS2018

ADAPTE PAR LE SYSTÈME D'ÉVALUATION
PAR TALENT-CEP

Formulaire obligatoire (article 302 du Code de Commerce)		Désignation de l'entreprise		FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE - SIREN : 819287632		N° de déclaration		N° de déclaration	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		31/12/2017		Exercice N-1 clos le		31/12/2016	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210			
	Production vendue	biens		215		214	59 943		28 677
		services*		217		218			
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	59 943		28 677		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	5 011		9 960	
	Variation de stock (marchandises)*				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	1 348			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	31 721			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE)		243		244			
	Rémunérations du personnel*				250	19 169		13 590	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 964		2 396	
	Dotations aux amortissements*				254				
	Dotations aux provisions				256				
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)		259		262				
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	59 212		25 946		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	731		2 731		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280				
	Produits exceptionnels (IV)				290				
	Charges financières (V)				294				
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amort. constructions nouvelles (217 octets) — dont amort. 25% constructions nouvelles (29 quinquies D))			300				
	Impôts sur les bénéfices*				306	110			
2 - BÉNÉFICE OU Perte : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	621		2 731		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice de l'année N col. 1, le déficit de l'année N col. 2				312	621	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.L.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-not)				324	110			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cessions d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensés de réintégration (239 sous D))		249		251			
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				298				
Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				299					
Déductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				297				
	Entreprises nouvelles (44, annexes)	280		Zones franches urbaines (44, annexes et autres A)	287		Zones de réhabilitation rurales (44, annexes)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, annexes)	281		Jeune entreprise innovante (44, annexes A)	285		Plein de compétence hors CICE (44, annexes)	290	
	Dont dont 2A (4, annexes)	345		Investissements outre-mer	344		Déductions exceptionnelles (Ann. 39 annexes)	655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	731	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises ES, seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	731	372			



N° 10958 * 20

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-CSD 2018

ADAPTÉ PAR LE TITULAIRE
PAR TITULAIRERemarque obligatoire (art. 392 bis
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE - SIREN : 819287632**Néant ☒

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)	
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				

Immu. taxable	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 % 1	15 % ou 12,8 % 2	0 % 3		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591			
TOTAL					596		585	597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



N° 10959 * 20

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

DGFIP N° 2033-D-SD 2018

ADAPTÉ POUR LA VUE DÉTAILLÉE
PAR TÉLÉDEC FRDésignation de l'entreprise : FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE - SIPEN - 819287632Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

**V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS (art. L3211-1 et L3211-4 du Code des Transports)**

800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



N° 11483 * 19

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

ADAPTE A LA TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 53 A
du code général des Impôts)

⑤

Désignation de l'entreprise: FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE - SIREN : 819287632		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/01/2017 et clos le: 31/12/2017		Données en nombre de mois 12	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	59 943	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	108	59 943	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	33 068	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	5 011	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 8 mois	148		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée	126		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 8 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	38 079	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	21 864	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 108)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Période de référence	024	160	
Date de cessation			
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel *	378		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			



N° 11622 *

Formulaire obligatoire
(art. 34 de l'annexe III au C.G.E.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-FSD 2018

ADAPTE POUR LA TLE DE L'ABATON
PAR TELF-DECE.FR(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☒DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE - SIPEN : 819287632

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom complet Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse :

Titre (2) Nom complet Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-MOT.



N° 11623 *

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2018

ADAPTÉ POUR LA DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE - SIREN : 819287632

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



15252*04

Formulaire
obligatoireDGFIP N° 2069-RCI-SD 2018
Adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.fr**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 ou Année :			
Dénomination de l'entreprise : FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE			Néant ☒
SIREN de l'entreprise	SIREN : 819287632	PME au sens communautaire	Cocher la case
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés		Cocher la case	
Groupes de sociétés	Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :		
	SIREN de la société déclarante		
	Dénomination de la société mère :		
	SIREN de la société mère		
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (I)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat			
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7 % ²] + [ligne 2 x 9 % ²] + [(ligne 3 x 6 % ²) + (ligne 4 x 9 % ²)] x 10/90 + ligne 5) - (exercices 2016: utilisez le taux de 6% au lieu de 7%)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		1	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail		3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail		4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		5	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés			

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III – CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	



DECLOYER
adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS

Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE - SIREN : 819287632

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2018

Local

Référence du local	751110005393619020201843
Invariant du local	751110005393
Adresse du local	0048 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE 2 52 51 - Bâtiment A, étage 00, entrée 01 75011 PARIS 11
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	LES VERGERS DE TRIANON 5499
SIREN du propriétaire du local	319416533

Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	24 720
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	